



Belgian Disability Forum asbl (BDF) Plan d'action 2018

1. Convention ONU sur les droits des personnes handicapées

L'objectif du Belgian Disability Forum asbl (BDF) durant l'année 2018 sera d'obtenir le plus d'avancées possibles en matière de mise en œuvre de la Convention ONU sur les droits des personnes handicapées (UNCRPD) par les différents gouvernements de la Belgique fédérale.

C'est également dans cet objectif qu'il préparera son rapport alternatif 2-3. En terme d'organisation, il devra tenir compte de l'incertitude instaurée par l'ONU quant au calendrier de l'évaluation de la Belgique par le Comité des droits des personnes handicapées (le Comité).

En parallèle, le BDF continuera à s'impliquer dans le travail de réflexion et d'échange international au sein de l'European Disability Forum (EDF) concernant le suivi de la mise en œuvre de l'UNCRPD au niveau européen et au niveau de la Conférence des Etats parties.

a) Rapport alternatif au « rapport 2-3 » de la Belgique sur la mise en œuvre de l'UNCRPD

Pour rappel, vu les retards accumulés dans le processus, le Comité des droits des personnes handicapées a été obligé de modifier le rythme de remise et d'analyse des rapports nationaux.

Il est ainsi prévu que la Belgique présentera, en 2019, un rapport unique regroupant les 2^{ème} et 3^{ème} rapports initialement prévus. D'autre part, les rapports nationaux devront être réalisés selon une procédure simplifiée.

Enfin, pour des raisons budgétaires, le calendrier de travail du Comité n'est pas encore connu au moment où ce plan d'action 2018 du BDF est rédigé. Deux hypothèses existent au 31 janvier 2018 :

- Hypothèse 1 :
 - Avril 2018 : le BDF envoie une liste de points d'attention et, éventuellement, de nouveaux sujets au Comité



- Août 2018 : le Comité publie une nouvelle « List of issues » à l'intention du Gouvernement belge
- Novembre 2018 : réponse de la Belgique à la liste of issues
- Avril 2019 : réunion préparatoire, à Genève entre le Comité et la société civile belge
- Octobre 2019 : « Dialogue constructif », à Genève, entre le Comité et la Belgique
- Hypothèse 2 :
 - Novembre 2018 : le BDF envoie une liste de points d'attention et, éventuellement, de nouveaux sujets au Comité
 - Février 2019 : le Comité publie une nouvelle « List of issues » à l'intention du Gouvernement belge
 - Mai 2019 : réponse de la Belgique à la liste of issues
 - Août 2019 : réunion préparatoire, à Genève entre le Comité et la société civile belge
 - Novembre 2019 : « Dialogue constructif », à Genève, entre le Comité et la Belgique

Indépendamment de toutes ces incertitudes, la participation du BDF au processus de rapportage UNCRPD est la première priorité de travail du BDF. L'ensemble du plan d'action pourra donc être modifié, en fonction des circonstances, pour permettre au BDF et aux conseils d'avis des personnes handicapées d'y participer efficacement.

b) Mise en œuvre de l'UNCRPD : suivi

Sur base du travail d'évaluation réalisé à mi-parcours durant les années 2016 et 2017, le BDF continuera à saisir toute opportunité pour rappeler aux gouvernements constitutifs de la Belgique fédérale qu'ils doivent réaliser des avancées concrètes dans le sens de la mise en œuvre de l'UNCRPD.



c) Conférence des Etats parties

La conférence des Etats parties à la Convention ONU sur les droits des personnes handicapées se déroulera, à New York, du 12 au 14 juin 2018 ¹.

Comme les années précédentes, le BDF mettra tout en œuvre pour apporter sa contribution, notamment en participant à la préparation des interventions de la délégation belge.

Le BDF espère recevoir, à nouveau, la possibilité de participer à cette conférence, comme cela avait été le cas en 2010, 2011, 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017.

En effet, en plus du contenu des débats qui s'y tiennent, la Conférence des Etats parties est aussi l'occasion de rencontrer des personnes ressources et, surtout, les membres du Comité des experts de l'ONU.

Une demande de prise en charge des frais sera adressée dès le début de l'année à Madame la Secrétaire d'Etat en charge des personnes handicapées.

d) General comment sur l'article 4.3 de l'UNCRPD

Le Comité a annoncé, fin 2017 qu'il commencerait à préparer un *General Comment* consacré à l'article 4.3 de l'UNCRPD. Cet article porte sur la participation des personnes handicapées et de leurs organisations représentatives au processus d'élaboration et de mise en œuvre des lois ayant un impact sur la vie des personnes handicapées.

L'article 4.3 est essentiel du point méthodologique pour le BDF car il a une influence sur les modalités de mise en œuvre de tous les autres articles de l'UNCRPD.

Le BDF s'impliquera donc dans le processus de rédaction de ce *General Comment*. Il le fera en recherchant un maximum de concertation avec les conseils d'avis existant aux différents niveaux constitutifs de la Belgique fédérale.

Le premier *Draft* de ce General Comment serait prévu pour septembre 2018. Le BDF prévoit de prendre les devants en transmettant, fin juin, à An-Sofie

¹ <https://www.un.org/development/desa/disabilities/conference-of-states-parties-to-the-convention-on-the-rights-of-persons-with-disabilities-2/cosp11.html>



Leenknecht ² un état des lieux de la situation actuelle en Belgique en la matière.

e) Rapport alternatif de l'EDF

Le BDF continuera à s'impliquer au mieux dans le suivi des recommandations faites par le Comité des droits des personnes handicapées (Comité) à l'Union européenne. Il le fera, notamment, au travers de la participation de Gisèle Marlière aux réunions du groupe de travail ONU de l'EDF.

A ce titre, comme il l'avait fait par le passé, le BDF apportera à l'EDF sa propre expérience en matière d'incitation de l'exécutif à implémenter l'UNCRPD. Il estime ainsi que l'EDF devrait renforcer l'interpellation individuelle des différents Commissaires européens quant à la manière dont ils agissent pour la mise en œuvre des recommandations du Comité.

Le fait qu'An-Sofie Leenknecht était présente lors de la réunion de travail de l'AG du BDF sur l'analyse à mi-parcours de la mise en œuvre de l'UNCRPD par la Belgique et qu'elle avait apprécié la démarche conforte le BDF dans sa volonté de présenter son action comme bonne pratique à l'EDF.

f) Partage de connaissances

En fonction des opportunités ou des demandes, le CA du BDF répondra positivement aux demandes qui lui seront faites en matière d'explication du processus participatif qu'il a mis en place en vue de rédiger son rapport alternatif.

2. Autres traités internationaux « Droits de l'homme »

L'année 2018 sera l'occasion pour le BDF de se positionner par rapport à deux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme :

- la Charte sociale européenne révisée du Conseil de l'Europe
- l'enquête sur la rencontre des Objectifs du Développement Durable

a) La Charte sociale européenne révisée du Conseil de l'Europe

Chaque année, la Belgique est amenée à rédiger un rapport sur l'application d'un groupe de dispositions provenant de la Charte sociale européenne révisée

² An-Sophie Leenknecht est *Policy Officer* de l'EDF en charge du dossier UNCRPD



³. Pour le 31 octobre 2017, la Belgique devait remettre un « rapport simplifié » portant sur les articles du « groupe 3 »:

- **Art.2** - Droit à des conditions de travail équitables
- **Art.4** – Droit à une rémunération équitable
- **Art.5** – Droit syndical
- **Art.6** – Droit de négociation collective
- **Art.21** – Droit à l'information et à la consultation
- **Art.22** – Droit de prendre part à la détermination et à l'amélioration des conditions de travail et du milieu du travail
- **Art.26** – Droit à la dignité au travail
- **Art.28** – Droit des représentants des travailleurs à la protection dans l'entreprise et facilités à leur accorder
- **Art.29** - Droit à l'information et à la consultation dans les procédures de licenciements collectifs

Le BDF coordonnera un rapport alternatif sur la mise en œuvre de ces différents articles de manière à pouvoir transmettre son rapport pour la fin de l'été 2018, la situation de la Belgique étant examinée par le Comité des experts au cours du mois de décembre 2018.

Les 17 organisations membres du BDF et les conseils d'avis existants aux niveaux fédéral et fédérés seront invités à participer au travail de préparation et de rédaction.

b) Les Objectifs du Développement Durable

Au cours de l'année 2017, la Belgique avait présenté son premier *Voluntary National Review*. Le BDF avait clairement regretté que les conseils d'avis représentatifs des personnes handicapées n'avaient pas pu être impliqués dans le processus de consultation correspondant. L'objectif du BDF pour 2018 sera double :

1. Faire connaître les Objectifs du Développement Durable (SDG's) à ses organisations membres et, par elles à l'ensemble des personnes handicapées. Le constat est frappant : pour le grand public, les SDG's ne concernent que la coopération au développement et le réchauffement

³ <https://www.coe.int/fr/web/turin-european-social-charter/reporting-system>



climatique. Ce n'est pourtant pas le cas. Les SDG's couvrent tout le champ socio-économique et culturel de chaque Etat membre de l'Organisation des Nations Unies (ONU). A ce titre, ils constituent un cadre d'opérationnalisation à court et moyen terme de l'UNCRPD.

2. Amener les différents gouvernements constitutifs de la Belgique fédérale à identifier les Conseils d'avis des personnes handicapées comme partenaires incontournables du processus de mise en œuvre et de suivi des SDG's en Belgique.

La première action concrète, en la matière sera l'organisation en collaboration avec l'EDF d'une demi-journée de conférence consacrée à la mise en œuvre des SDG's. Celle-ci aura lieu le samedi 3 mars de 9 heures à 13h00, à Bruxelles⁴.

3. Liberté de mouvement et accessibilité en Europe

a) European Accessibility Act

Fin 2015, une grosse avancée avait été réalisée avec la présentation par la Commission européenne de sa proposition de Directive généralement connue sous le nom de l'*European Accessibility Act*⁵ (EAA).

L'année 2017 a vu ce dossier passer une étape importante avec le vote positif par le parlement européen ⁶.

L'année 2018 sera celle de l'étape la plus compliquée : le texte de l'EAA doit obtenir l'aval du Conseil des ministres de l'Union européenne ... Pour cela il faudra convaincre les gouvernements nationaux du bien-fondé de ce texte. Or, il est clair que certains Etats membres considèrent que celui-ci est source de contraintes plus que de création de nouveaux marchés via l'harmonisation des règles.

Le CA du BDF écrira aux gouvernements constitutifs de la Belgique fédérale afin de les inciter à voter en faveur de l'EAA au Conseil des ministres

⁴ Hôtel Renaissance, Rue du Parnasse 19 – 1050 Bruxelles

⁵ Le titre complet de la directive est : Proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres en ce qui concerne les exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:52012PC0721&from=FR>

⁶ Texte adopté avec amendements le 14/09/2017



européens. En fonction des réponses à ce courrier, il envisagera les démarches complémentaires nécessaires.

b) European Disability Card

L'année 2017 a été marquée, pour le BDF par une première grande victoire : celle du lancement de la Carte européenne du handicap dans 7 Etats membres.

L'année 2018 serait celle de la première évaluation de son succès par la Commission européenne. Sur base des résultats de cette évaluation, le BDF invitera l'EDF à développer l'action nécessaire pour obtenir son élargissement à un maximum d'Etats membres, à commencer par nos voisins immédiats : les Pays-Bas, l'Allemagne, le Grand-Duché de Luxembourg et la France.

c) Directive « Accessibilité du Web »

Au cours de cette année 2018, le BDF continuera le travail entamé en 2017 en vue d'obtenir la mise en œuvre pratique de la Directive accessibilité du Web. Il prévoit d'interroger le cabinet du Ministre de l'Agenda numérique et *Fedict* à ce propos.

4. Elections européennes mai 2019

Le calendrier électoral du printemps 2019 obligera le BDF à préparer dès le second semestre 2018 son mémorandum pour la prochaine législature européenne. Idéalement, une assemblée générale thématique devrait, à l'automne 2018, accoucher d'un texte rassemblant à la fois les attentes exprimées dans le Manifeste de l'EDF (approuvé lors du Parlement européen du 6 décembre 2017) mais aussi les défis et les priorités du BDF lui-même, de manière à ce qu'il puisse être envoyé aux candidats parlementaires belges dès le début 2019.

Le BDF devra également interpeller, en 2018, dans le cadre des élections européennes, les autorités belges quant à la mise en œuvre du droit de vote pour tous, avec une attention particulière pour les personnes institutionnalisées qui actuellement et massivement n'exercent pas leur droit de vote.



5. Désinstitutionalisation et General Comment Art 19

Si le texte du *General Comment* est connu, encore faudra-t-il qu'il soit convenablement appliqué en Belgique. Ce texte fondamental, dense et ambitieux, fera l'objet d'une note de position par le CSNPH, qui selon toute vraisemblance sera adoptée à l'automne 2018. Le CA du BDF et le groupe de travail « Ethique » du CSNPH échangeront leurs vues lors d'une réunion de travail organisée entre les 2 structures en mai 2018 (à confirmer).

Il est probable que la quintessence (philosophie et implications budgétaires notamment) de ce document figurera dans le mémorandum du BDF dans le cadre des élections européennes.

6. Suivi de la mise en œuvre du pilier social européen

La Commission européenne s'est engagée, avec l'adoption du pilier social européen, à donner un coup d'accélérateur à une Europe qui souhaite se renforcer sur le plan social et se rapprocher du citoyen. Le BDF suivra les développements et rappellera ses priorités et attentes sur le plan de l'inclusion des personnes handicapées dans tous les domaines de la vie. Ces revendications constitueront aussi un point essentiel de notre mémorandum

7. Suivi de la préparation de la nouvelle programmation FSE 2021-2027

Le cadre de la rédaction de la prochaine programmation 2021-2027 des Fonds structurels européens est en cours de réflexion au niveau européen. Il apparaît déjà que l'utilisation des fonds eux-mêmes sera revue et que le financement sera ciblé sur les projets d'accompagnement et de services aux communautés.

Le véritable défi 2021-2027 sera d'investir dans les logements sociaux et les services généraux. Mais d'autres besoins, en plus de l'inclusion, devront aussi être pris en compte : efficacité énergétique, transports, numérique ... : les FSE viendront en soutien de différents services utiles pour soutenir la désinstitutionalisation. Personnes handicapées, enfants, sans-abris, réfugiés ... tous relèveront de cette même logique inclusive

En juin prochain, un 1er projet sera soumis au Conseil de l'Union européenne. Le BDF espère y avoir accès et sera vigilant à ce que les besoins et attentes des personnes handicapées soient identifiés et pris en compte.



8. Participation aux instances de l'EDF

Au cours de l'année 2018, le BDF continuera, évidemment, à participer assidument aux travaux des instances de l'EDF et d'y défendre les intérêts des personnes handicapées belges.

Le fait que deux membres du BDF soient aussi membres du Conseil d'administration de l'EDF lui donne une capacité d'impulsion intéressante au sein de l'organisation.

Le BDF continuera à y faire entendre sa voix de sorte que l'EDF évolue dans le sens d'un mode de fonctionnement toujours plus démocratique et plus participatif.

Une attention particulière sera apportée aux aspects suivants :

- Etablissement de modalités de fonctionnement éthique pour encadrer les démarches de *fundraising* dans lesquelles s'engage l'EDF
- Adaptation des statuts de l'EDF afin de les mettre en concordance avec l'UNCRPD

9. Plateforme des Conseils d'avis

Au cours de l'année 2018, 4 réunions de la plateforme des Conseils d'avis sont prévues. Le BDF reste convaincu de l'importance de ces concertations informelle pour un positionnement optimal du secteur représentatif des personnes handicapées dans le contexte de la Belgique fédérale.

Une attention particulière sera accordée :

- aux modalités pratiques de mise en œuvre de la 6^{ème} réforme de l'Etat
- à la création, dans chaque entité, d'un Conseil d'avis des personnes handicapées, ce qui passera, notamment par un travail de réflexion sur le General comment consacré à l'article 4.3 de l'UNCRPD
- à la préparation et à l'adoption de la liste de points d'attentions pour le Comité des droits des personnes handicapées dans le cadre de la préparation des 2^{ème} et 3^{ème} rapports de la Belgique sur la mise en œuvre de l'UNCRPD
- à la production de rapports dans le cadre du rapportage des traités internationaux



10. Communication

a) Utilisation du site Internet

Au cours de l'année 2017, la communication du BDF vers l'extérieur a été nettement améliorée.

Pour l'année 2018, le CA du BDF considère que le plus important est de stabiliser la communication sur base des outils et du rythme mis en place l'année précédente. Aucune modification importante n'est prévue.

Le BDF insiste aussi sur l'importance de ce canal de communication avec ses correspondants dans chaque association : il permet de diffuser des invitations à des événements en lien direct avec les axes d'action du BDF mais aussi de récolter des informations dont disposent les associations et qui permettent au BDF d'enrichir ses prises de position. Il demande aux associations de réagir à toutes ces demandes.

Ce faisant, le CA tient compte des difficultés qui pourraient apparaître suite à l'évolution du personnel affecté à la cellule en charge du secrétariat des structures représentatives au sein du SPF Sécurité sociale. Il serait contre-productif de lancer de nouveaux outils sans avoir la certitude de pouvoir les utiliser de manière régulière.

b) Assemblée générale

En matière de communication, l'Assemblée générale du BDF restera en 2018 l'autre canal de communication privilégié du BDF. Un volet informatif continuera à être organisé à cette occasion : c'est toujours le moment idéal pour discuter et réfléchir ensemble.

Lors de son assemblée du 22/02/2018, le BDF se penchera sur le *General comment* relatif à l'article 19 de l'UNCRPD, consacré à la désinstitutionalisation.

Une seconde réunion de travail sera aussi organisée au mois de mai pour alimenter la réflexion du GT éthique du CSNPH et une rencontre devrait idéalement être organisée à l'automne dans le cadre de la préparation du Mémoire du BDF pour les prochaines élections européennes.

Le passé a démontré que cette manière de faire est aussi l'occasion d'identifier des axes d'action novateurs, avec pour meilleur exemple, la Carte Européenne du Handicap. Le Conseil d'administration souhaite qu'il en soit encore ainsi à l'avenir.



Conclusion

Plus que jamais, il est essentiel pour l'action du BDF que les organisations qui en sont membres continuent à alimenter sa réflexion en lui renvoyant toute information sur les réalités de terrain, sur leurs attentes, sur leurs questionnements...

Si des grands principes consensuels se sont dégagés au niveau européen (la non-discrimination, l'égalité des chances, la jouissance des Droits de l'Homme pour les personnes handicapées,...), il faut aussi remonter le terreau de la réalité de vie et des besoins pour faire en sorte que les réunions européennes ne s'apparentent à de grands messes ronronnantes et frustrantes pour les citoyens que nous sommes tous.

Pour cela, le BDF doit faire entendre la voix de ses membres et toujours plus exiger que « rien sur nous sans nous ». Le secrétariat est ouvert à toute suggestion et réflexion de ses membres. Le CA met son point d'honneur à donner un suivi à chaque intervention.